

Programme de l'été sur les bases de loisirs départementales

1 DOCUMENT - Publié le 17 juin 2022

Ouverture de la baignade surveillée sur les Bases départementales de loisirs ce week-end



202200617_CP_Bases_Departementales.pdf
(.pdf, 106,5 Ko)



TÉLÉCHARGER

Soucieux de permettre au plus grand nombre de bénéficier de sites de baignade gratuits préservés où peuvent également se pratiquer diverses activités de pleine nature, le Conseil départemental de la Dordogne a aménagé quatre grandes bases de loisirs :

- › le lac de Gurson (label « Pavillon Bleu », Marque d'Etat « Tourisme et Handicap »),
- › le Grand étang de Saint-Estèphe (Marque d'Etat « Tourisme et Handicap » et « Handiplage », label « Tourisme pêche »-Parcours passion),
- › le Grand étang de La Jemaye (label « Pavillon Bleu », Marque d'Etat « Tourisme et Handicap »), la base de loisirs de Rouffiac (label « Tourisme et Handicap », Marque d'Etat « Tourisme et pêche »-Parcours famille).

Baignade surveillée

A l'occasion de la saison estivale, le Département renforce son offre de service sur ces bases de loisirs. A commencer par une surveillance de la baignade, à partir du samedi 18 juin et jusqu'au 29 août.

Pour ce faire, une quarantaine de maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) sont recrutés pour accompagner le public, assurer sa sécurité et le renseigner sur les conditions de baignade.

Baignade surveillée :

- › Du 18 au 30 juin : 13h-19h en semaine et 11h-19h les week-ends.
- › Du 1er juillet au 30 août 11h-19h

Des informations en temps réel (Niveau de fréquentation de l'espace de baignade, température et qualité de l'eau) seront disponibles sur le site internet du Département : www.dordogne.fr
(<http://www.dordogne.fr>)

A noter enfin que la qualité des eaux est régulièrement surveillée par le Département et le Laboratoire départemental d'analyses et de recherche (LDAR) selon un calendrier coordonné avec l'ARS (Agence régionale de santé).